

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022



Le **vingt décembre deux mille vingt-deux**, à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire**.

Sont présents :

Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Christèle CERISIER, Thérèse CHAUVIN, Romain DUDOUET, Florence FLIPOT, Nicolas GITEAU, Gaëtan GUÉRIF, Antoine GUIGOURESE, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Xavier PARSY, Nathalie PIGRÉE, Elisabeth VEILLON

Absent :

Excusée :

Alexandra MESTRARD

Pouvoir :

Alexandra MESTRARD, qui a donné procuration à M. Jean-Claude DESGUÉS

Date de la convocation : 13 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers votants : 19
Secrétaire de séance : Christèle CERISIER
Date de publication : 23 décembre 2022
Heure début de réunion : 20h

| | | |
|--------------|---|------------------------|
| DCM 2022-094 | LOTISSEMENT LES LOGES : Rapport d'activités / Année 2021 | Approuvé à l'unanimité |
| DCM 2022-095 | FINANCES : Commercialisation lots 19 et 20 (partie communale) du Lotissement Les Loges : détermination du prix de vente : - 60 € / m ² | Accord à l'unanimité |
| DCM 2022-096 | ASSAINISSEMENT : Convention d'assistance technique en assainissement collectif - Renouvellement de la convention pour 1 ans selon les mêmes modalités avec le Département | Accord à l'unanimité |

| | | |
|--------------|---|----------------------|
| DCM 2022-097 | FINANCES : Budget Communal : Autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite d'un ¼ des crédits inscrits au Budget de l'année 2022 - Montant des dépenses d'investissement estimées à 105 100 € | Accord à l'unanimité |
| DCM 2022-098 | FINANCES : Budget Assainissement : Autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite d'un ¼ des crédits inscrits au Budget de l'année 2022 - Montant des dépenses d'investissement estimées à 16 000 € | Accord à l'unanimité |